

1

5027

OUEST CROISSANCE S.A.
S.A. au capital de 15.865.947 Euros
SIEGE SOCIAL : 14, Bd Winston Churchill
44100 NANTES
342 048 022 R.C.S. NANTES

oOo

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MARS 2001

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

oOo

Déposé au Greffe
le 09 AOUT 2001
sous le N° 2105627
RCS N° 87 13683

Le Jeudi 22 mars 2001 à 10 h 30, les Administrateurs se sont réunis en Conseil, au siège social de la Chambre Syndicale des Banques Populaires, Le Ponant de Paris, 5 Rue Leblanc, 75511 PARIS CEDEX 15, sur convocation du Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Pierre GAUTIER, Président.
- Monsieur Jean-François MOULIN, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE BRETAGNE ATLANTIQUE.
- Monsieur Philippe QUEUILLE, de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST.
- Monsieur Yves GEVIN, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE ANJOU VENDEE.
- Monsieur Yvan de la PORTE DU THEIL, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE.
- Monsieur Xavier THAURON, représentant permanent de la SOCIETE DE PARTICIPATIONS ET D'ETUDES FINANCIERES.
- Monsieur Philippe DE PORTZAMPARC, représentant permanent de la Société de PORTZAMPARC - Société de Bourse.
- Monsieur Jacques LESUEUR, représentant permanent de SOPROMECC.
- Monsieur Jean-Guy SARRAZIN.

Sont absents et excusés :

- Monsieur Nicolas BARBEROT.
- Monsieur Joseph BONNET.
- Monsieur Jean-Pierre SIBERT.
- Monsieur Robert MONNIER
- Monsieur Gérard COSTES, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE.
- Monsieur Christian PASCAU, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE DU CENTRE.

2

Neuf administrateurs en exercice étant présents sur les quinze en fonction, le Conseil peut valablement délibérer.

Assistent également à la réunion

- Monsieur Jean-Michel PICAUD, représentant KPMG – FIDUCIAIRE DE FRANCE, Commissaire aux comptes.
- Monsieur Gérard BODIGUEL, Délégué Général.

Monsieur Jean-François MOULIN représentant la BANQUE POPULAIRE BRETAGNE ATLANTIQUE, Administrateur ayant le plus grand nombre de voix, préside la séance en l'absence, en début de réunion, de Monsieur Pierre GAUTIER, Président de la société.

Le Président de séance présente un nouveau membre du Conseil :

Monsieur Xavier THAURON, représentant la SPEF, en lieu et place de Monsieur Marc WAUTHOZ appelé à d'autres fonctions dans le Groupe NATEXIS BANQUE POPULAIRE

et souligne la "richesse" du Conseil composé de représentants des BP mais aussi de professionnels industriels ou négociants qui "éclairent" les analyses et prises de risque de la société.

Puis il rappelle l'ordre du jour :

- 1. Approbation des procès-verbaux des dernières réunions du Conseil d'Administration des 17 octobre 2000 et 1^{er} décembre 2000.**
- 2. Présentation des opérations réalisées au cours de l'exercice 2000 : investissements et désinvestissements.**
- 3. Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 et intervention du Commissaire aux comptes.**
- 4. Projet de transfert du siège social.**
- 5. Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire appelée à approuver les comptes et à transférer le siège social au 1^{er} juin 2001.**
- 6. Questions diverses.**

1. Lecture est donnée des procès-verbaux des dernières réunions des 17 octobre et 1^{er} décembre 2000 qui sont adoptés sans observation par le Conseil.

Handwritten mark: a stylized 'L' or '7'.

2. Présentation des opérations réalisées au cours de l'exercice 2000

Les nouvelles participations de OUEST CROISSANCE SA pour l'exercice 2000, ainsi que les réalisations ou sorties, sont présentées par Monsieur Gérard BODIGUEL. Elles sont reprises dans le dossier remis à chaque Administrateur.

Il est précisé qu'au cours de l'exercice 2000, sur 128 projets reçus, ce sont 35 dossiers qui ont fait l'objet d'une analyse complète et d'une présentation pour décisions. Sur ce nombre, 28 ont été acceptés par le Comité d'Investissements pour un montant de 40,6 MF.

Les cessions, au nombre de 22 dont 15 totales ont extériorisé 34,1 MF de produits dont 16,4 MF de plus-values nettes.

Le Conseil souligne la large répartition des investissements entre les secteurs d'activités, les quelques opérations réalisées dans des affaires à fort potentiel et par ailleurs, les belles "sorties" effectuées pour l'essentiel au profit de nouveaux investisseurs financiers. La constatation est faite qu'aucune sortie en Bourse n'a été réalisée ... alors même que plusieurs affiliés sont "introduitibles".

L'activité en forte progression de votre société s'inscrit dans un contexte favorable, l'ensemble des intervenants (affiliés AFIC) ayant investi en 2000 près de 30 Milliards de Francs ... et pour sa part, le Groupe FINANCIERE NATEXIS BANQUE POPULAIRE aura investi 2,4 Milliards de Francs.

3 - Arrêté des comptes clos le 31 décembre 2000

Monsieur Gérard BODIGUEL, à la demande du Président, présente les comptes de l'exercice écoulé : le compte de résultat et le bilan.

Le projet de rapport de gestion est ensuite présenté et arrêté.

Cette présentation étant terminée, le conseil arrête les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 faisant apparaître un bénéfice de 11 411 687 Francs en vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée.

Le conseil décide de proposer à l'assemblée des actionnaires d'affecter de la manière suivante le bénéfice de l'exercice s'élevant à 11 411 687,00 F

et le report à nouveau antérieur s'élevant à 12 972 224,00 F

Total à affecter 24 383 911,00 F

- dotation à la réserve légale : 5 % de 11 411 687 F 570 584,35 F

- dividendes 8 814 415,00 F

- au report à nouveau 14 998 911,65 F



24 383 911,00 F

Intervention du commissaire aux comptes

Monsieur Jean-Michel PICAUD (KPMG Audit), fait savoir qu'il n'a pas d'observations particulières à prononcer quant aux comptes clos le 31 décembre 2000.

Il précise n'avoir aucune remarque à formuler tant sur la valorisation des participations figurant à l'arrêté du 31 décembre 2000 ni sur la valorisation des plus-values latentes.

Il souligne le grand intérêt de la mise en place du logiciel de suivi des participations avec la mise en œuvre des nouvelles fiches de gestion.

Par ailleurs, il informe le Conseil de la sortie d'un nouveau texte fiscal pour les Sociétés de Capital Risque, entraînant la modification du régime d'imposition des bénéfices et l'assouplissement de l'imposition des distributions. Ce texte introduit la notion d'objet social unique et exclusif ce qui devra entraîner la filialisation de l'activité Ingénierie ... Les décrets d'application sont attendus.

4 – Projet de transfert du siège social

Le Président explique les raisons de ce projet de transfert du siège social qui pourrait intervenir à compter du 1^{er} juin 2001 dans des locaux situés à SAINT HERBLAIN (44800), ZAC du Moulin Neuf, Avenue Marcelin BERTHELOT.

Après échange de vues, le Conseil d'Administration approuve ce projet qu'il décide de soumettre à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

5 - Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires

Le conseil décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, au siège social de la BANQUE POPULAIRE DU CENTRE, à LIMOGES, le 15 mai 2001, à 15 heures, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

DECISIONS ORDINAIRES

- Rapport du conseil d'administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.
- Rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L. 225.38 du Code de Commerce.
- Approbation de ces comptes et conventions.
- Affectation du résultat.

DECISION EXTRAORDINAIRE

- Transfert du siège social au 1^{er} juin 2001 et modification corrélative de l'article 4 des statuts.
- Pouvoirs pour les formalités.

